

Région Occitanie

REGLEMENT SPORTIF REGIONAL

SAISON 2019-2020

SOMMAIRE

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

3 - FORMULE DES EPREUVES

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

- 4-1 Information des épreuves*
- 4-2 Droits d'engagements*
- 4-3 Horaires des épreuves*
- 4-4 Engagement des tireurs par chaque CID*
- 4-5 Directoire Technique*
- 4-6 Couverture Médicale*
- 4-7 Arbitrage*
- 4-8 Récompenses*
- 4-9 Code disciplinaire*
- 4-10 Envoi des résultats à la FFE*

5 - CLASSEMENTS REGIONAUX

6 - INTEGRATION DES HANDISPORT DANS LA REGION OCCITANIE

7 – LA FORMATION ARBITRAGE

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

9 - COORDONNEES DES MEMBRES DE LA REGION

10 - LISTING DES CLUBS DE LA REGION

1 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA REGION OCCITANIE

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

Les compétitions régionales sont organisées le dimanche et/ou le samedi. Pour les petites catégories (M13) ou celles à faible effectif, une organisation le samedi après-midi est conseillée (en fonction de la disponibilité des salles et des gymnases).

Il est demandé à l'ensemble des clubs de la Région Occitanie d'être vigilants à ne pas organiser des Tournois Départementaux ou Challenges dans les mêmes catégories et les mêmes armes aux mêmes dates que les compétitions officielles (Régionales, TR et CO ou nationales, CN et CF).

M11 : il n'y aura pas de TR ni de CO dans cette catégorie. Nous laissons les Départements et les clubs organiser des compétitions pour les M11. Cependant les commissions d'armes vous conseillent pour cette catégorie :

- Formule : 2 tours de poule de 4 ou 5 tireurs. Classement sur les 2 tours, tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.
- Récompenses conseillées pour tous les participants.
- Privilégier les organisations le samedi après-midi.

M13 :

- 3 Tournois Régionaux
- 1 Championnat Occitanie

M15 :

- Epée et Fleuret :

- 3 Tournois Régionaux
- 1 Circuit régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- 1 Championnat Occitanie individuel

- Sabre :

- 1 Circuit régional H2028 individuel (1/8 finale H2028)
- 1 Championnat Occitanie individuel

M17 :

- Epée :

- 3 Tournois régionaux
- 1 championnat Occitanie individuel et par équipes

- Fleuret :

□ 2 Tournois régionaux

□ 1 championnat Occitanie individuel et par équipes

- Sabre :

□ Il n'y aura pas d'épreuve régionale

M20 :

- Epée :

□ 7 Tournois régionaux seniors

□ 1 championnat Occitanie individuel

- Fleuret :

□ Un Tournoi régional senior

□ 1 championnat Occitanie Junior et 1 championnat d'Occitanie par équipes M20

- Sabre :

□ Il n'y aura pas d'épreuve régionale

Seniors :

- Epée :

□ 7 Tournois Régionaux

□ 1 championnat Occitanie individuel et par équipes

□ 1 épreuve de référence par équipe qualificative pour les CF N3

- Fleuret :

□ 1 Tournoi régional

□ 1 championnat Occitanie individuel et par équipes

- Sabre :

□ Il n'y aura pas d'épreuve régionale

Les épreuves régionales sont ouvertes aux autres régions et aux tireurs étrangers.

Toutes les épreuves régionales doivent être identifiées par la FFE comme épreuves référentes pour le classement.

Vétérans :

- Epée :

- 6 Tournois Régionaux
- 1 championnat Occitanie individuel

- Fleuret :

- 2 Tournois régionaux
- 1 championnat Occitanie individuel

2 - PARTICIPATION ET QUOTAS POUR CF, ZONE M15 et CN M15 :

FDJ M15 :

- Epreuve de région **CR H2028** (1/8 de finale) : pas de quotas. Les tireurs n'ayant pas participé à l'épreuve régionale pourront participer à l'épreuve de zone (1/4 de finale). **Une épreuve par équipe pourra avoir lieu la veille de l'individuel.**
- Pour l'épreuve H2028 nationale (1/2 finale) la qualification se fera nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone. Les **quotas FFE 2019/2020** Nouvelle Aquitaine (soit 3) et Occitanie (soit 2) sont réservés à chacun des deux comités régionaux. Les quotas supplémentaires attribués par la FFE seront mis en commun entre les deux comités régionaux. Les éventuels remplaçants seront donc pris nominativement dans l'ordre du classement de l'épreuve de zone.
- Pour la Fête des Jeunes la qualification individuelle se fera :
 - Au niveau national : pour les 40 premiers du classement national actualisé après le CN
 - Au niveau régional (selon quotas FFE), les sélections seront établies par les commissions d'armes du CREO.
- Les équipes pour la fête des jeunes seront constituées par les commissions d'armes du CREO.

Championnats de France M17 :

1. Equipe :

- **Epée et Sabre** : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes (les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- **Fleuret** : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes.
- Tireur isolé (cf. GVSF).

2. Individuel :

- **Sabre** : La répartition des quotas se fera en fonction du classement national pour le sabre Hommes. Sabre dames : pas de quotas.
- **Fleuret**: La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autre, sur du classement régional.
- **Epée** : La répartition des quotas attribués par la FFE : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant seront attribués par la commission régionale d'Epée. Elle se basera, entre autre, sur le classement régional.

Championnats de France M20 :

1. Equipe :

- **Epée et Sabre** : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes (les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).
- **Fleuret** : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes.
- Tireur isolé (cf. GVSF).

2. Individuel :

- **Sabre** Dames et hommes : pas de quotas.
- **Fleuret** : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autre, sur le classement régional.
Pas de quotas pour le fleuret dame.
- **Epée** : La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant seront attribués par la commission régionale d'Epée. Elle se basera, entre autre, sur le classement régional.

Championnats de France N3 Seniors :

1. Individuel :

- **Sabre** hommes et dames : pas de quotas.
- **Fleuret** homme : La sélection sera effectuée par la commission régionale de fleuret selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autre, sur le classement régional.

Pas de quotas pour le fleuret dame.

- **Epée** : La sélection hommes et dames sera effectuée par la commission régionale d'épée selon les quotas FFE attribués. Elle se basera, entre autre, sur le classement régional.

2. Équipe :

Pas de quotas pour :

- **Fleuret** : 3^{ème} division hommes et 2^{ème} division dames **pas de quotas**
- **Sabre** : 3^{ème} division hommes et 2^{ème} division dames **pas de quotas**
- **Epée** : Qualification aux championnats de France par équipes N3 Epée hommes et dames via l'épreuve de référence régionale par équipe (selon quotas FFE).

Les tireurs ayant participé à une sélection par équipes N1 ne pourront pas tirer en N3.

Quotas :

M15/M17/M20/Seniors : Se référer au GVSF 2019-2020

3 - FORMULE DES EPREUVES

Pour tous les tournois régionaux et les Championnats Occitanie individuels, en début de compétition les rangs des tireurs seront déterminés en fonction du classement régional actualisé.

M11 : formule conseillée :

- Formule : 2 tours de poule de 4 ou 5 tireurs. Classement sur les 2 tours, tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

M13 :

- 1 tour de poule à 6 ou 7, Tableau d'élimination directe puis tableau A (les quarts de finaliste) et tableau B pour le reste. Chez les filles, tableau A à partir des demi-finales et tableau B pour le reste.

Il est préconisé de commencer la compétition pour les M13 en fin de matinée ou en début d'après-midi et que l'épreuve ne dure pas plus de 4 heures

M15 :

- En individuel :
 - un tour de poule de 6 ou 7 sans éliminé avec décalage par club. Constitution des poules avec le classement national actualisé
 - tableau sans décalage.

M17, M20 :

- En individuel : Selon les effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ses épreuves régionales en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.

Nous préconisons :

- Jusqu'à 11 tireurs : poule unique et TED.
 - Au-delà de 11 tireurs : un tour de poule sans éliminé, TED sans repêchage.
 - L'ordre d'entrée des tireurs en poule se fera à partir du classement national actualisé avec décalage par club.
 - TED sans décalage.
- En équipe :
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
 - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.
 - L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
 - En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
 - La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

Seniors :

- En individuel : En fonction des effectifs, chaque organisateur pourra adapter une formule pour ces épreuves régionales labellisées en respect du règlement sportif fédéral et devra la mentionner systématiquement dans la note d'organisation de la compétition diffuser sur extranet.
- En équipe :
 - Plus de 4 équipes, tableau d'élimination directe pour le fleuret et le sabre.
A l'épée, la formule de la compétition sera déterminée par les CTS le lendemain de la clôture des inscriptions. Une formule par poule sera privilégiée.
 - Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé.
 - Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.

- L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.
- La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'un même club ne se rencontrent pas lors du 1^{er} tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

Vétérans :

Formule choisie par le DT le matin de la compétition en fonction du nombre de participants.

4 - ORGANISATION DES EPREUVES REGIONALES

4-1 - Information des épreuves

Tous les clubs organisateurs de compétitions régionales (individuel et équipes) devront être inscrits sur le site de la FFE pour effectuer un engagement en ligne. Cette création sera obligatoirement faite par le CREO du club organisateur. Celui-ci devra recevoir le règlement de l'épreuve au minimum un mois avant la date de l'épreuve. Le délai d'inscription pour toutes les épreuves individuelles sera le MERCREDI précédent la date de la compétition à 23h 59: délais de rigueur.

Les convocations seront adressées à toutes les personnes indiquées sur le listing de la région ci-joint. Les convocations devront comporter le numéro de téléphone du gymnase, ainsi qu'un plan d'accès.

4-2 - Droits d'engagements

- ✓ Individuel M13, M15, M17, M20, Seniors : 10 Euros
- ✓ Équipe 20 €

« En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition »

Pour toute inscription hors délai, l'organisateur se réserve le droit d'exiger 4 fois le prix de l'engagement initial hors part fédéral.

4-3 - Horaires des épreuves

Ces horaires sont préconisés et peuvent être adaptés suivant le type d'organisations à gérer:

- ✓ Epreuve individuel : **Scratch : 9h45 début 10h au plus tôt.**
- ✓ Epreuve équipe : **Scratch : 9h45 début 10h au plus tôt.**
- ✓ En cas d'organisation de plusieurs compétitions, décalage par arme. (Ex: Les deux Fleurets, les deux Epées ou les deux Sabres)

4-4 - Engagements des tireurs

Pour les épreuves de Nationale 1 et Nationale 2 :

Les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponible sur le site de la FFE.

4-5 - Directoire Technique

Cf. le règlement sportif fédéral actualisé : « le rôle du DT ». Les organisateurs des compétitions devront afficher le jour même de l'épreuve ce règlement qui justifie du rôle du DT.

4-6 - Couverture Médicale

Toute organisation d'épreuves sportives engage sa responsabilité dans le respect des règles établies.
Cf. dispositions prises lors du Comité Directeur Fédéral du 8 juin 2013

Un lieu équipé et isolé doit être mis à la disposition du médecin responsable de la couverture médicale de l'épreuve : infirmerie, salle adaptée aux soins de premières urgences ; contrôle anti dopage.

4-7 – Arbitrage

Cf. règlement national arbitrage en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage et prendra en charge leur repas.

Pour toutes les épreuves dans la région, les clubs devront impérativement inscrire, avec l'engagement des tireurs, le nom de l'arbitre désigné et sa qualification (Départemental en formation Régionale ou Régional) sans quoi les inscriptions ne seront pas acceptées.

La règle de 1 arbitre pour 4 tireurs et au-delà engagés est applicable. Les arbitres prévus par le club doivent être comptabilisés à partir de l'engagement en ligne et non plus à partir de l'effectif présent à la compétition. Il conviendra de privilégier pour les catégories M11 et M13 les arbitres inter-départementaux et en formation inter-départementale. Le club qui ne respecte pas la règle de « 1 pour 4 » devra verser 50 Euros au club organisateur le jour même de l'épreuve sous peine de ne pas autoriser les tireurs à participer à l'épreuve.

En individuel

- Il faut prévoir les arbitres nécessaires pour le bon déroulement de la compétition
- Chaque club qui engagera 4 tireurs devra fournir un arbitre, l'arbitre devra être présent même si le nombre de présents est inférieur le jour de la compétition. **Faute de quoi le directoire technique refusera les tireurs.**
- les arbitres officieront dans l'arme où se présentent les tireurs et ils devront rester pour toute la journée à la disposition de l'organisateur.
- Au cas par cas, il y aura possibilité de faire de l'auto arbitrage lors des zones seniors et M20.

Par Equipe

- Pour les épreuves du championnat d'Occitanie chaque club présentant 1 équipe devra fournir un arbitre dans cette arme (Hommes et Femmes confondus).
- Suivant réglementation de l'arbitrage

4-8 – Récompenses

En individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser **obligatoirement les 4 premiers. Ne pas oublier qu'il y a maintenant 2 places de 3^{ème}**. Le Président du Comité Régional et les présidents de chaque CID devront être sollicités pour les récompenses s'ils sont présents.

En équipes : les 4 premières équipes seront récompensées.

4-9 - Code disciplinaire

- Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à sanctionner selon le Règlement pour les épreuves, les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copie au Président du CREO, au Président du club concerné.

- application des règles de courtoisie (cf. règlement sportif fédéral).

4-10 - Envoi des résultats à la F.F.E et au coordonnateur de la région :

La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.

Dès la fin des épreuves, l'organisateur doit publier les résultats de la compétition sur l'extranet de la FFE : **extranet.escrime-ffe.fr rubrique « Compétitions »**.

Pour les épreuves individuelles : la formule, le résultat de chaque étape de la compétition (poules, classement, tableau jusqu'aux finales, tableau final, classement général) et la listes des arbitres.

Pour les épreuves par équipes : idem ainsi que la composition des équipes. Les résultats des Championnats d'Occitanie équipes doivent faire apparaître **obligatoirement** la composition de chacune d'entre elles.

L'organisateur fera parvenir au plus tard dans les 72h suivant la fin de la compétition, le dossier informatique complet de la compétition à l'adresse : resultats@escrime-ffe.fr, les documents suivants :

☒ Les répertoires informatiques complets (compressés).

☒ Les fichiers de résultat « fff ».

☒ Les résultats sous format « PDF », tels qu'ils auront été publiés sur l'extranet de la F.F.E.

☒ La composition du directoire technique.

☒ Le fichier de coefficient au format Excel complet

5 – CLASSEMENTS REGIONAUX

Rappel :

Identification :

- TR : Tournoi Régional
- CO : Championnat Occitanie
- CR : circuit régional H2028 M15
- TZ : Tournoi de zone H2028 M15
- CN : circuit National
- FDJ : Fête des jeunes M15
- CF : Championnats de France

M13 :

2TR/3 (coef 1) + 1 CO (coef 2)

M15 :

EPEE et FLEURET :

2 TR/3 (coef 1) + 1CR H2028 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1Zone (coef 2.5) + 1CN (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

SABRE :

1CR H2028 (coef 1.5) + 1CO (coef 2) + 1Zone (coef 2.5) + 1CN (coef 3) + FDJ (coef 3.5)

M17 :

Fleuret : 1TR/2 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2CN ou Marathon de Paris/4 (coef 2) + CF (coef 3)

Epée : 2TR/3 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2CN/3 (coef 2) + CF (coef 3)

M20 :

Fleuret : 1TR (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2/3CN (coef 2) + CF (coef 3)

Epée : 6 meilleurs résultats sur /11 : 7TR (coef 1.5), 1CO (coef 2), 3CN (coef 3) + CF (coef 3.5)

Senior :

Fleuret : 1TR (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 2/3CN (coef 2)

Epée : 4TR/7 (coef 1) + 1CO (coef 1.5) + 1CN (Nîmes ou Ornon) (coef 3)

VETERANS : 3TR/6 (coef 1) + CO (coef 2)

6 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA REGION

Le Comité Régional et les CID peuvent proposer des organisations permettant aux tireurs handisports de participer aux épreuves de la région et des circuits inter-départementaux.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport ou un tableau B pour leur classement final en fonction de l'organisateur.

NB : Mixité handisport et valide :

Sur les compétitions régionales, les handisports sont autorisés à tirer avec les valides uniquement sur les circuits régionaux séniors sous certaines conditions :

Après acceptation du club organisateur et du Comité Régional « à égalité de voix sur les 2 avis, c'est le club organisateur qui choisit »

Il n'y aura pas de mixité handisport/valide dans les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors.

Les tireurs Handisports tireront uniquement les Poules avec les valides mais ne tireront pas le tableau d'élimination directe (TED Handisport à part).

7- ARBITRAGE

Tout arbitre rentrant en formation se verra attribuer un livret de formation reprenant l'ensemble de son cursus de formation avec les évaluations théoriques et les évaluations pratiques pour le niveau Inter-départemental et régional.

6.1 Formation inter-départementale :

- Pour rentrer en formation il faut avoir 13 ans au passage du QCM.
- Obtenir une note de 15/20 minimum au QCM (partie théorique) pour rentrer en formation pratique.
- La partie pratique :
 - ✓ 2 stages organisés par la CRA obligatoires dont la JNA
 - ✓ Au moins 3 compétitions de niveau départemental ou inter-départemental dans les catégories, M9, M11 ou M13.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 15/20 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

6.2 Formation régionale :

- Pour entrer en formation Régionale il faut avoir 15 ans au passage du QCM et être déjà arbitre Interdépartemental dans l'Arme présentée (validé Extranet FFE).
- Obtenir la partie théorique QCM (juin ou septembre) 25/30 pour rentrer en formation pratique.
- La partie pratique comporte :
 - ✓ 3 stages organisés par la CRA obligatoires dont la JNA
 - ✓ Au moins 3 compétitions de niveau régional ou au-delà dans les catégories M13 et plus.

A chacune de ces compétitions le jeune arbitre doit être observé par 1 Maître d'Armes différent de celui de son club ou un arbitre National qui remplira le livret d'arbitrage donné en début de saison avec un avis « favorable » ou « défavorable ».

Pour que la partie pratique soit validée, le jeune arbitre doit obtenir 3 favorables.

* La partie pratique peut s'effectuer sur 2 saisons sportives si le jeune arbitre a validé le QCM (soit 25/30 ou plus). Il n'y a plus de note qui permette d'être en probatoire.

* Si un arbitre en formation Régionale veut arbitrer une compétition et qu'il est hors quota au niveau de son club, celui-ci pourra arbitrer la compétition ayant au préalable impérativement prévenu l'organisateur.

* L'option handisport peut être passée lorsque l'on est arbitre Régional (cf. Règlement Arbitrage en vigueur sur site FFE).

8 - AIDES FINANCIERES ETABLIES PAR LE CREO : (sommés votées en Comité directeur du CREO)

- Escrime et cancer du sein (remboursement licences aux clubs la 1ere année).
- Promotion féminine pour les licenciées dans la catégorie M11 : achat de 150 Bustiers.
- Aide aux Championnats Occitanie en achat de coupes et médailles (Achat effectué par les clubs et facture au nom du CREO à adresser à celui-ci).
- Aide financière à l'organisation des CN (Toulouse, Muret, Rodez, Nîmes).
- Aide en **achat matériel** aux meilleurs tireurs de la Région :
 - Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} (100 Euros, 80 Euros et 50 Euros).
 - Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} (100 Euros, 80 Euros et 50 Euros).
 - Pour bénéficier de l'aide, le tireur doit obligatoirement participer aux championnats de France.

- Prime à la performance en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes.

Place	N1	N2
1 ^{er}	250 Euros	150 Euros
Podium	150 Euros	100 Euros
T8	100 Euros	//
T16	50 Euros	//

- Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ : haut de survêtement pour les sélectionnés par équipe et chaussettes pour l'ensemble des qualifiés.
- Prime de croissance attribuée conjointement avec la FFE.

9 – PRET DE MATERIEL REGIONAL

10 – COORDONNEES DES MEMBRES DE LA REGION

CID	Adresse et téléphone ligue	Titre	Nom Prénom	Téléphone
16 Languedoc Roussillon <i>Tel</i> <i>E-mail :</i> <i>Site :</i>	Maison Régionale des sports CS 3709 1039 rue Georges Méliès 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 04 99 54 97 87 escrime.lr@gmail.com chantal.helguers@gmail.com magalicarrier@orange.fr http://www.escrime-languedoc-roussillon.fr	Présidente	Mme HELGUERS Chantal	06.18.45.40.99
		C.T.R	Maître CARRIER Magali	06.15.10.82.33
25 Midi Pyrénées <i>Tel</i> <i>Fax</i> <i>E-mail :</i> <i>Site :</i>	7, rue André Citroën 31130 BALMA 05.61.26.33.38 05.61.48.66.10 escrime.midipyr@wanadoo.fr jeanchristiancarrie@yahoo.fr damien.touya@yahoo.fr	Président	Mr CARRIE J.Christian	05.61.26.33.38 06.15.94.8353
		C.T.R	Maître TOUYA Damien	06.15.73.42.19

11 – LISTING DES CLUBS DE LA REGION

Nom_Ligue 25	Nom_Club
MIDI-PYRENEES	AMICALE TARBAISE D'ESCRIME
MIDI-PYRENEES	AUCAMVILLE ESCRIME
MIDI-PYRENEES	BLAGNAC ESCRIME CLUB
MIDI-PYRENEES	C.E. D'ALBI
MIDI-PYRENEES	C.E. DE CASTRES
MIDI-PYRENEES	C.E. DE COUFFOULEUX
MIDI-PYRENEES	C.E. DE LAVOUR
MIDI-PYRENEES	C.E. DE PAMIER
MIDI-PYRENEES	C.E. DE VILLENEUVE TOLOSANE
MIDI-PYRENEES	C.E. BAZIEGE
MIDI-PYRENEES	C.E. MURETAIN
MIDI-PYRENEES	C.E. P.M.G. AUCH
MIDI-PYRENEES	C.E. ST GAUDINOIS
MIDI-PYRENEES	CERCLE D'ESCRIME DE FOIX
MIDI-PYRENEES	CI ESCRIME ONET LE CHATEAU
MIDI-PYRENEES	CLUB D'ESCRIME TOULOUSAIN
MIDI-PYRENEES	CLUB D'ESCRIME VILLEFRANCHOIS
MIDI-PYRENEES	ESCRIME CLUB AUSCITAIN
MIDI-PYRENEES	ESCRIME RODEZ AVEYRON
MIDI-PYRENEES	GAILLAC
MIDI-PYRENEES	GRAND CAHORS
MIDI-PYRENEES	GRISOLLES
MIDI-PYRENEES	LA RAPIERE PLAISANCE DU TOUCH
MIDI-PYRENEES	S.E. U.S. MONTALBANAISE
MIDI-PYRENEES	STADE TOULOUSAIN ESCRIME
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE ATHLETIC CLUB
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE C. M. S.
MIDI-PYRENEES	TOULOUSE UNIVERSITE CLUB
MIDI-PYRENEES	U.S. RAMONVILLE ST AGNE
MIDI-PYRENEES	FOYER RURAL BELBERAUD

Nom_Ligue 16	Nom_Club
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.CASTELNAUDARY
LANGUEDOC ROUSSILLON	LIMOUX ESCRIME CLUB
LANGUEDOC ROUSSILLON	Escrime Pays de Lunel
LANGUEDOC ROUSSILLON	NARBONNE ESCRIME CLUB
LANGUEDOC ROUSSILLON	ALES ESCRIME

LANGUEDOC ROUSSILLON	OLYMPIQUE LASSALIEN D'ALZON
LANGUEDOC ROUSSILLON	SOCIETE ESCRIME DE NIMES
LANGUEDOC ROUSSILLON	ESCRIME CLUB DE L'UZEGE
LANGUEDOC ROUSSILLON	Sabre MARSEILLANAIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	CS.CHEMINOTS NIMOIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	SOCIETE ESCRIME VIGANAISE
LANGUEDOC ROUSSILLON	CERCLE ESCRIME BITTEROIS
LANGUEDOC ROUSSILLON	MONTPELLIER UC.ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.PEZENAS
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.ST LOUIS DE SETE
LANGUEDOC ROUSSILLON	CE.CASTELNAU LE LEZ
LANGUEDOC ROUSSILLON	CLUB MEDITERRANEEN ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	AGDE ESCRIME CLUB
LANGUEDOC ROUSSILLON	SOCIETE ESCRIME ARGELESIENNE
LANGUEDOC ROUSSILLON	PERPIGNAN ROUSSILLON ESCRIME
LANGUEDOC ROUSSILLON	2KPDP
LANGUEDOC ROUSSILLON	ESCRIME CLUB DE CERET
LANGUEDOC ROUSSILLON	ECOLE CATALANE COMBAT MEDIEVAL